

# Le Liban a aussi ses «Folles de la place de Mai»

Depuis un an et demi, mères et épouses de « disparus » manifestent à Beyrouth pour retrouver ceux qui ont été enlevés par les Forces libanaises. Un rapport de la Fédération internationale des Droits de l'Homme qui vient d'être rendu public fait état de 1 600 victimes.

Elles sont plus de deux cents, mères ou sœurs de « disparus ». Chaque jeudi, elles manifestent à 9 heures, brandissant des photos de leurs frères, de leurs pères ou de leurs maris. Elles jurent de le faire tant que le sort de leurs « disparus » ne sera pas élucidé. Elles agissent comme les fameuses « folles de la place de mai », elles leur ressemblent... Mais elles ne sont pas d'Argentine. Elles sont Libanaises ou Palestiniennes. Réunies au sein d'un « Comité des parents de

## Réquisitoire de Saeb Salam contre le gouvernement libanais

Beyrouth (AFP)

Saeb Salam, ancien Premier ministre et l'un des dirigeants les plus influents de la communauté sunnite libanaise, a dressé un violent réquisitoire contre le gouvernement de M. Chafic Wazzan qu'il a accusé d'« enfreindre les lois et la constitution » et de consacrer « une dictature personnelle ».

Dans un document publié jeudi, M. Salam qui est une personnalité modérée, estime que cette « dictature » est « contraire à la raison et totalement inacceptable ».

Il affirme, documents à l'appui, que le gouvernement a enfreint les « pleins pouvoirs » que l'assemblée nationale (parlement unicaméral) lui avait accordé le 17 novembre 1982 pour légiférer dans seize domaines de la vie publique, au lieu de trente initialement requis par le cabinet.

Selon M. Salam, qui a effectué une étude juridique de l'ensemble de ces décrets-lois, dont des extraits ont été consignés dans un livret distribué à la presse, l'assemblée nationale doit annuler d'urgence toutes les dispositions qui contreviennent aux « pleins pouvoirs » tels qu'ils ont été accordés par la chambre.

L'importance du réquisitoire de M. Salam tient au fait qu'il n'appartient pas à la coalition des forces de l'opposition et qu'il a choisi de rendre le débat public.

Répondant au dirigeant sunnite, M. Roger Chikhani, ministre de l'Information et de la Justice, a déploré que « le débat sur ces textes législatifs ne se soit pas instauré à l'assemblée nationale » et indique que « la commission parlementaire de l'administration et de la justice est disposée à écouter les remarques de M. Salam ».

disparus au Liban », elles manifestent depuis le 23 novembre 1982 à Beyrouth devant Dar el Fatwa, la maison du Mufti de la République...

Car le Liban a lui aussi ses « disparus », ce que révèle publiquement aujourd'hui la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) dont une mission a enquêté sur place du 26 décembre au 19 janvier dernier. Son rapport est accablant pour les « Forces libanaises » (milices phalangistes) qui ont à leur actif quelques 1600 enlèvements (1000 Libanais et 600 Palestiniens) depuis juin 1982.

C'est en effet au moment de l'invasion israélienne du Liban, quand les forces libanaises (FL) ont pu se déployer dans la zone occupée par Israël, que les enlèvements ont commencé. En trois mois (juin, juillet, août 1982) « près d'une centaine de personnes ont ainsi disparu » affirme la FIDH. « Mais c'est à partir de septembre 82, dans la foulée des massacres de Sabra et Chatila, que les disparitions sont devenues massives ».

Pourquoi ces enlèvements qui, remarque la FIDH, « touchent des civils et non des combattants, les motifs étant rarement politiques ? » Les phalangistes enlèvent en effet ouvriers, teinturiers, commerçants, employés, étudiants, ingénieurs, dans le but de terroriser la population libanaise musulmane, les Palestiniens, les « étrangers », et aussi les chrétiens refusant la domination phalangiste et appartenant à des organisations dites « de gauche ».

« Ce phénomène a pris une grande ampleur, note la FIDH, lors de la folie de vengeance qui a saisi les phalangistes à la mort de Bechir Gemayel en septembre 1982 ». La plupart des personnes kidnappées par les FL à cette époque ont d'ailleurs probablement été abattues. Un ancien président de la république, allié des Phalanges, raconte même, que juste avant la Conférence de réconciliation nationale à Genève en novembre dernier, les FL ont « nettoyé » leur prison, jetant les cadavres près du casino ou dans les décharges de la Quarantaine.

Le scénario des enlèvements est toujours le même : ils ont lieu soit au domicile des personnes concernées, soit à un barrage des FL (celui de Aarbanie sur la route de la Bekaa est ainsi devenu fameux), soit au cours d'un trajet en zone phalangiste, soit enfin par des « individus armés en civils ou en uniformes militaires, ce qui leur permet d'opérer par exemple en toute impunité dans la zone

contrôlée par la Force multinationale ».

La multiplication des enlèvements et l'impossibilité d'obtenir la moindre information à leurs sujets ont amené quelques deux cents femmes à manifester pour la première fois le 24 novembre 1982 et à se constituer en Comité. Sans trêve, elles rencontrent des responsables gouvernementaux, des dignitaires religieux ou des chefs phalangistes. En vain : elles n'obtiennent que des promesses vagues ou symboliques. Elles ont même écrit à Solange, veuve de Béchir Gemayel. « Quand Béchir reviendra, les disparus réapparaîtront » leur a répondu celle qui mène aujourd'hui « l'aile dure » des phalanges.

Les rares personnes libérées par les FL sont peu loquaces. Elles racontent même, par crainte des représailles qu'elles étaient « parties à l'étranger ou emprisonnées par les Syriens ». Celles qui osent parler décrivent des cellules surchargées dans des prisons illégales et des tortures fréquentes. Les FL ont toujours nié avoir des détenus. Du moins jusqu'à ce que l'enlèvement de responsables phalangistes par le PSP de Walid Joublatt ou le mouvement chiite Amal, les amènent à négocier. Mais les FL mettent une condition essentielle à toute tractation : l'éventuel échange de quelques dizaines d'otages doit régler définitivement le problème des « disparus ».

Les parents des disparus refusent évidemment ce marchandage et n'entendent pas tourner la page honteuse des disparitions. Le 10 décembre 83, jour anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, le comité a organisé une vaste manifestation, dont le succès a entraîné le ralliement de tous les notables musulmans. La question des « disparus » devient ainsi une pomme de discorde entre l'Etat et l'Islam, surtout à Beyrouth. L'ancien Premier ministre Seim Hoss préside un nouveau comité, où figurent les parents des « disparus », des avocats et les plus hauts dignitaires sunnites, chiites et druzes.

A la suite de sa mission, La FIDH a proposé au FL un « geste unilatéral » et sans contre-partie. Fadi Frem, le chef des forces libanaises, a refusé toute libération même symbolique.

En attendant, la liste des « disparus » s'allonge tous les jours à Dar el Fatwa. Les femmes, elles, se séparent. Et jeudi prochain, tout va recommencer...